



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2019**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION STATUTAIRE**

Dans le cadre de la fusion envisagée du syndicat des nappes phréatiques Vistre-Vistrenque et Costières avec l'EPTB du Vistre, il est prévu de transformer le syndicat des nappes en syndicat mixte fermé.

Pour ce faire, les membres du syndicat des nappes doivent être uniquement composés d'EPCI comme c'est le cas pour l'EPTB Vistre.

Afin de procéder à l'adhésion de la CCRVV, cette dernière doit se doter de la compétence en matière d'eaux souterraines.

Le conseil communautaire a validé la modification de l'article 5 de ses statuts en y intégrant les eaux souterraines.

Il faut que les communes délibèrent pour que la procédure de fusion aboutisse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la CCRVV afin qu'elle adhère au syndicat des nappes.

### **SYNDICAT MIXTE DES GARRIGUES DE LA REGION DE NIMES**

#### **COUPURE DE COMBUSTIBLE : CREATION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE ET FORESTIERE LIBRE**

Le fonctionnement d'une coupure de combustible repose sur la réouverture des paysages et la réduction de la masse combustible. L'emprise de la coupure de combustible dans le Gard est divisée en 740 parcelles détenues par 290 propriétaires.

C'est un frein au développement de projets pastoraux, agricoles ou forestiers.

La commune est propriétaire de 14,76 ha.

Afin de gérer collectivement les parcelles et de les entretenir au moindre coût, il est proposé une adhésion à l'association foncière agricole et de lui donner un mandat de gestion.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire estime ne pas avoir suffisamment d'informations sur ce dossier et ne peut donc se prononcer.

La décision est reportée à un prochain conseil municipal.